

DACHORGANISATIONENKONFERENZ DER PRIVATEN BEHINDERTENHILFE | DOK

**Aux membres de
CURAVIVA, de DOK et d'INSOS**

Berne, 29 juin 2009

Grille d'évaluation des plans stratégiques cantonaux pour personnes handicapées

Madame, Monsieur,
Chers collègues,

A l'heure actuelle, les cantons élaborent leurs **plans stratégiques pour personnes handicapées en vue de «promouvoir l'intégration des personnes invalides»**. Dans ce contexte, les cantons sont tenus de consulter les organisations pour personnes handicapées et les institutions, dont vous faites aussi partie. Nous vous remettons une «grille d'évaluation des plans stratégiques cantonaux pour personnes handicapées» en annexe, pour que vous puissiez préparer cette consultation et que vous disposiez d'un instrument pour examiner ces plans stratégiques.

CURAVIVA, DOK et INSOS vous prient d'utiliser cette grille pour l'examen des plans stratégiques et de suggérer des compléments et des améliorations sur la base des expériences faites.

Dans ce qui suit, nous vous fournissons quelques éclairages concernant nos revendications et revenons sur les origines de cette grille d'évaluation:

Conformément à l'art. 10 al. 1, le plan initial doit être soumis au **Conseil fédéral pour approbation**. Le Conseil fédéral est conseillé par une commission spécialisée (aussi appelée **commission LIPPI**) dans cette démarche. La commission LIPPI est nommée par le Conseil fédéral et se compose de personnes représentant la Confédération (3 membres), les cantons (6 membres), les institutions et les personnes invalides (4 membres). A ce sujet, voir aussi l'art. 10 al. 3 de la LIPPI.

DOK, INSOS et CURAVIVA ont déjà nommé leurs délégué-e-s depuis un certain temps. Il s'agit des personnes suivantes: **Christa Schönbächler**, co-directrice d'insieme Suisse, **Urs Dettling**, membre de la direction de Pro Infirmis, **Ivo Lötscher**, directeur d'INSOS et **Christina Affentranger Weber**, membre du comité de Curaviva. Ces quatre représentant-e-s ont commencé à se concerter en vue des travaux à réaliser au sein de la commission LIPPI.

La **grille d'évaluation des plans stratégiques cantonaux** qui se trouve en annexe constitue le premier résultat du travail entamé. Elle a été élaborée de concert avec la DOK-CI-RPT et le

GT RPT Insos-Curaviva¹. Il a été possible de s'appuyer sur les travaux préliminaires réalisés par la CI «Mise en œuvre RPT». Avec ses principes directeurs «10 points destinés aux institutions pour personnes handicapées», la CI a montré les exigences auxquelles la législation cantonale devra répondre dans le domaine des institutions. D'autres documents publiés par les organisations en question ont également été pris en considération (voir la dernière page de la grille d'évaluation).

La grille d'évaluation est censée faciliter le travail dans les cantons, afin de déterminer ce qui doit figurer dans un plan stratégique ou d'indiquer quels sont les points qui devront trouver une place dans un tel plan.

- La grille d'évaluation des plans sert de repère et répertorie tous les sujets abordés dans la LIPPI ou revêtant une telle importance aux yeux des organisations pour personnes handicapées et des institutions sociales que le plan cadre des cantons devrait en tenir compte.
- Les cantons décident de la manière concrète de mettre en œuvre la RPT et des instruments qu'ils entendent utiliser à cet effet. Il est d'autant plus nécessaire que les cantons accordent une place aux différents sujets d'importance dans leurs plans stratégiques.
- La grille d'évaluation indique à chaque fois explicitement qu'il s'agit de critères qui ont été fixés ou d'éléments qui devraient être retenus comme critères.

Nous espérons que cette grille d'évaluation vous sera utile dans l'examen des plans stratégiques. La grille d'évaluation sera aussi bientôt disponible en français sur le site www.perequation-financiere.ch.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, chers collègues, nos meilleures salutations.

INSOS Schweiz
Ivo Lötscher-Zwinggi
ivo.loetscher@insos.ch

CURAVIVA Schweiz
Christina Affentranger
christina.horisberger@bluewin.ch

DOK
Christa Schönbächler
cschoenbaechler@insieme.ch

DOK
Urs Dettling
urs.dettling@proinfirmit.ch

Annexe : Grille d'évaluation des plans stratégiques cantonaux
Copie : CDAS

¹ Vous avez été informé-e-s en décembre 2008 que la collaboration relative à la RPT et la défense d'intérêts coordonnée entre la DOK, Insos, Curaviva et Integras seront réorganisées à partir de 2009. L'ancienne CI «Mise en œuvre RPT» a été dissoute.

La DOK dispose à présent d'un **groupe de travail DOK RPT**, constitué de membres intéressés; l'Association professionnelle **Integras** participera aux travaux ayant trait à l'enseignement spécialisé.

Les associations d'institutions INSOS et Curaviva ont fondé le **groupe de travail RPT «Institutions, homes et ateliers suisses»** (Groupe de travail RPT INSOS-Curaviva), dans le cadre duquel ils défendront désormais leurs intérêts.